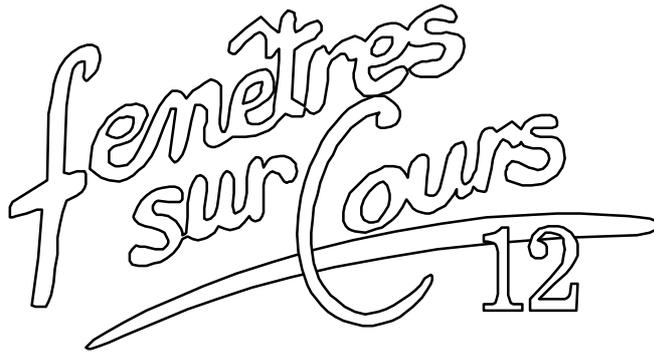


Bulletin du Syndicat National Unitaire des Instituteurs,  
Professeurs d'école et PEGC. Section de l'Aveyron.

Dispensé de timbrage

Decazeville CC - T1

SNUipp-FSU 12  
1 rue de la Montagne  
12300 DECAZEVILLE  
Tél : 05.65.43.40.11  
Fax : 05.65.43.49.29  
courriel :  
snu12@snuipp.fr  
Minitel : 3615 ACADY2  
<http://12.snuipp.fr/>  
<http://www.fsu-sd.org/~site12/>



DÉPOSÉ LE 29 / 11 / 2007

# Nous sommes la clé

*Compte tenu des délais d'acheminement, lorsque vous recevrez ce bulletin, vous connaîtrez la réponse du gouvernement et en retour celles des organisations syndicales de la Fonction Publique et de l'Education.*

Quels que soient les derniers développements, le SNUipp12 aura tenu à ne rien laisser au hasard tant dans la préparation du 20/11 que dans ses suites. En allant chercher au plus près des écoles et des collègues l'état de la mobilisation (*cf. encadré p.2*), en réunissant ses instances, en consultant ses adhérents et les écoles par Internet, en confrontant ses analyses à celles des autres syndicats de la FSU puis de la Fonction Publique, en s'engageant pour que se tienne une Assemblée Générale des personnels ouverte à tous le 20 novembre, le SNUipp12 aura balayé tout le champ des possibles.

Parce que la justesse de nos mots d'ordre et revendications n'est pas une garantie de mobilisation, c'est auprès des personnels que le SNUipp12 recherche cadre et modalités d'action. Car c'est de nous, personnels, que dépend le succès des actions engagées. Unis, nous sommes les personnels, nous sommes le syndicat, **nous sommes la clé de nos revendications.**

En cette fin de semaine, la donne aura changé. Sarkozy va tenter de nous enfumer, le gouvernement aura parlé ou non, nos organisations s'exprimeront.

Chacun de nous pourra se déterminer.

Quoi qu'il en soit **le SNUipp12 appelle tous les personnels à s'engager plus nombreux encore que le 20 novembre dans l'action**, pour le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, pour un emploi public statutaire basé sur les besoins réels en matière de services publics, pour préserver et améliorer le statut de la Fonction Publique, pour un service public de qualité et de proximité.

## CARTE SCOLAIRE

**Informez le  
SNUipp,  
quelle que soit  
la situation de  
votre école.**

*Adressez nous un  
double de l'enquête  
effectif ainsi que tout  
argument que vous  
jugerez utile.*

**Communiqué des organisations syndicales  
de la Fonction publique CGT – CFDT – FO –  
FSU – UNSA – CFTC – Solidaires – CFE-CGC  
20 novembre : un succès indéniable  
Le gouvernement doit ouvrir  
de réelles négociations**

La journée de grève et de manifestations, à l'initiative des 8 organisations syndicales de la Fonction publique, a été d'une grande ampleur et un indéniable succès.

Le gouvernement et les pouvoirs publics doivent entendre ce qui est notamment exigé :

- **Pour le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat** (actifs et retraités) et l'ouverture immédiate de négociations salariales.
- **Pour un emploi public statutaire** basé sur les besoins réels en matière de services publics.
- **Pour préserver et améliorer le statut** de la fonction publique et l'indépendance des personnels.
- **Pour un service public de qualité et de proximité** répondant encore mieux aux besoins de toute la population.

Le gouvernement ne doit pas tergiverser !

**NOUS EXIGEONS UNE REPONSE  
AVANT LE 30 NOVEMBRE 2007**

Les 8 organisations syndicales réitèrent leur exigence d'une négociation immédiate sur ces revendications : elles demandent en conséquence une première séance de négociation avant le 30 novembre.

Si le gouvernement ne donne pas de réponse favorable, les 8 organisations syndicales décideront d'amplifier la mobilisation par une nouvelle action commune dès le début décembre 2007.

*Paris, le 21 novembre 2007*

**En Aveyron, plus de 70% de grévistes dans  
les écoles, plus d'une école sur 3 fermée.**

*(constat effectué à partir des données recueillies auprès de 54% des écoles et 56 % des collègues).*

**Une manif de plus de 2000 personnes**, toutes fonctions publiques confondues, rejointe par des grévistes du privé (Bosch Rodez, SAM Viviez-Decazeville), les cheminots, les électriciens-gaziers...

**Malgré la sous-estimation éhontée de la mobilisation, le gouvernement doit en tenir compte.**

## **Tout, et son contraire sauf l'unité**

Chacun savait tout le mal qu'on peut penser des équations du type cheminots = privilégiés dans un pays qui a vu distribuer jusqu'à 27 031 années de SMIC au titre des dividendes versés à une seule personne (B.Arnault - LVMH) ou 987 années de SMIC au titre de la rémunération d'un seul PDG (L.Schweitzer - Renault) pour cette seule et unique année 2007.

Mais tout est désormais passé à la vitesse supérieure. D'emblée le gouvernement a joué sur tous les tableaux :

- **il n'y a aucune raison de faire grève**,
  - pour les régimes spéciaux, il va falloir y passer c'est automatique, mais pas les députés, le président, les PDG, etc.
  - pour les fonctionnaires, la manipulation des chiffres aboutit à ce que nous aurions connu une hausse de pouvoir d'achat (?) alors que depuis 2000 la soustraction est égale à 7% (équivalents à 50 jours de salaire depuis 2000).
- **c'est une minorité qui fait grève**,
  - mais elle sera massive, et tout le monde sera pris en otage
  - les syndicats sont dépassés par leur base
- **la grève ne sert à rien**. Les fonctionnaires eux ont raison d'être dans l'action (E.Woerth, ministre de la FP et du budget, France Inter, 20.11.2007), c'est pas comme ces nantis de cheminots. De toute façon, les fonctionnaires n'auront rien.
- **les syndicats sont archaïques** : ils ont la « culture du conflit », ils sont condamnés à changer.
  - Ce sont les syndicats qui auraient créé le problème des régimes spéciaux (mais c'est Sarkozy qui en parle depuis des mois et des mois).
  - Thibault a trahi la classe ouvrière ! Alors que les salariés par leur mobilisation ont créé un rapport de forces, il en profite pour imposer une négociation à un gouvernement qui jusque là discutait mais ne négociait rien.

Bizarrement, à part en cherchant longtemps, aucune information réelle sur les raisons profondes des conflits. Rien ou presque sur les attaques contre les missions du service public ou les suppressions massives de postes. Et dès le 21, c'est Sarkozy, du haut de son estrade, qui se permet de prononcer la fin du mouvement comme d'autres sifflent la fin de la récré.

Résumons-nous. Réforme, archaïsme, courage, fonctionnaire, service public, pouvoir d'achat, s'ils sont encore des mots de la langue française ne sont plus des mots de la langue commune : ceux qui sont du côté du manche les ont annexés.

**Tout, et son contraire, doit servir à diviser les salariés, détourner les mécontentements, masquer les responsabilités, travestir la réalité.**

Reste un mot, avec lequel je ne me réconcilierai pas : « otage ».

Dans le Midi-Libre du 25.11, p.3, sur une pleine colonne, un article « Le Rouergue et la France » s'étendait longuement sur la fermeté de Daladier qui, au lendemain de la « reculade » de Munich, ordonna à ses préfets de s'opposer « par tous moyens » aux grévistes de 1938. L'article n'était pas clairement identifié comme chronique historique, il fallait le lire jusqu'au bout pour le comprendre : en son centre, un encadré sur fond rouge, « En Aveyron, la population se félicite de l'échec de la grève », phrase tirée du texte... dans la permanence d'un « présent de vérité générale », comme un appel au bégaïement de l'Histoire.

Ce que ne disait pas l'article, c'est qu'après avoir pourchassés les grévistes, on livra les otages.

Aujourd'hui encore on parle du courage de dirigeants qui dénoncent les privilèges des petits et font le jeu des puissants...

Cheminots et usagers, fonctionnaires ou salariés du privé, retraités, jeunes, privés d'emplois, précaires, femmes ou hommes, malades ou bien portants, d'ici ou d'ailleurs, **ne nous laissons pas diviser !**

*JL Tornero*

# Bulletin d'adhésion

## ***Grève : service d'accueil ?***

Plusieurs écoles du département nous ont rapporté avoir eu quelques appels et interrogations d'IEN concernant l'accueil et de la sécurité des élèves le 20 novembre, jour de grève...

Renseignements pris ces interrogations ont eu cours dans d'autres départements : insidieusement, en guise de service d'accueil, c'est le service minimum qui pointe son nez. Le SNUipp ne manquera pas d'interroger l'IA à ce propos.

En cas de doute, vous pouvez vous reporter utilement au site <http://12.snuipp.fr> (encadré « *consignes syndicales* » sur la droite de la page) ou nous appeler au 05.65.43.40.11

## ***Enquête policière : prudence !***

A la suite de sollicitations plus ou moins insistantes de la part de la gendarmerie, dans le cadre de la recherche d'élèves, il nous semble important de rappeler certaines règles. Les membres de la police et de la gendarmerie ne peuvent enquêter au sein de l'école que :

- munis d'un mandat délivré par le juge d'instruction pour interroger un élève,
- munis d'un mandat d'amener délivré par un magistrat si l'élève doit être emmené. Dans ce cas extrême, un procès verbal de remise de l'élève est donné au directeur.

Bien entendu, il convient de vérifier la qualité des personnes intervenant dans l'école et d'informer l'IEN. En l'absence de telles pièces, nul gendarme ou policier n'est autorisé à enquêter et/ou pénétrer dans l'école.

La Commission Pochard a été mise en place par le Premier Ministre. Elle présentera au printemps un livre blanc issu « de la proposition du gouvernement et de la négociation » sur le métier d'enseignant. S'agit-il d'un rideau de fumée alors que vont tomber les suppressions de postes, que Darcos a déjà annoncé la suppression du samedi matin,... ? Ce sont des questions qu'on peut se poser. Quoiqu'il en soit, le SNUipp, reçu par la Commission Pochard, y défendra les revendications des personnels.

## Quelques propositions du SNUipp-FSU sur le métier d'enseignant

Pour le SNUipp, redéfinir la condition enseignante ne peut se concevoir sans chercher à améliorer les résultats de l'école et sans lui donner un nouvel élan, tout particulièrement en direction des élèves qui rencontrent le plus de difficultés. Si l'école dans ce domaine ne parvient pas à améliorer ses résultats c'est que manifestement le problème ne réside pas dans la capacité des enseignants à développer des compétences professionnelles, mais prioritairement dans le fonctionnement global du système éducatif.

### Les obstacles au changement

Chaque ministre, soucieux de laisser la trace de son action, y va de sa réforme : les enseignants sont soumis à de multiples injonctions, parfois successives et contradictoires. Soumis à une annualité des décisions budgétaires et à des changements d'orientation successifs, les difficultés persistent. La prise en compte de certaines priorités (scolarisation des 2-3 ans, ASH, formation continue, ...) voient évoluer leur traitement essentiellement en fonction des moyens disponibles. L'idée d'une programmation des moyens au service d'objectifs établis sur plusieurs années ne s'est toujours pas imposée !

### Des leviers pour transformer l'école

En premier lieu, il faut sortir de l'exercice trop solitaire de notre métier. Pour tous les métiers de création se pose aujourd'hui la question du travail et de l'élaboration collective. Il faut augmenter le temps consacré à la réflexion collective avec le dégagement de trois heures hebdomadaires institutionnalisées. Dans le même temps, afin de diversifier les pratiques enseignantes, de pouvoir alterner travail en groupe, classe et travail en petits groupes, de mieux prendre en charge les élèves en difficulté, il est indispensable d'attribuer aux écoles « plus de maîtres que de classes ». Il faut aussi mettre en œuvre un accompagnement des équipes et des écoles qui doivent pouvoir prendre du recul, analyser leur travail avec des formateurs qui viennent de l'extérieur.

### Des évolutions considérables

Depuis 1990 de profondes transformations ont marqué l'école. La mise en place des cycles, des projets d'école, des liaisons mat/CP et CM2/6<sup>ème</sup>, les relations avec les parents d'élèves, mais aussi la scolarisation des élèves en situation de handicap, celle des primo arrivants, les TICE, l'enseignement des langues vivantes ou encore l'organisation des évaluations nationales sont intervenus dans un contexte de stabilité des moyens (hausse légère du rapport entre le nombre de postes et le nombre d'élèves jusqu'en 2002, puis baisse). Le développement de la pédagogie différenciée ou la mise en place des PPRE et des PAI induit une organisation et un fonctionnement de l'école plus complexe pour chaque enseignant du 1<sup>er</sup> degré : cela se traduit par une augmentation générale de la charge de travail. La reconnaissance de cet empilement des tâches ne s'est effectuée ni par une réduction du temps de travail, ni par la mise en place de bonifications ou d'indemnité. La charge de travail s'est considérablement alourdie, l'horaire de 27h/semaine auquel s'ajoutent préparations, corrections et réunions est le plus élevé des enseignants. Le SNUipp revendique son abaissement à 24h dans une première étape ainsi que la création d'une bonification ou d'une prime de suivi des élèves pour les enseignants des écoles comme c'est le cas dans le 2<sup>nd</sup> degré.

## SOMMAIRE

### p.1 Éditorial

### p.2 Nous exigeons une réponse - Tout et son contraire

### p.3 Bulletin d'adhésion - Rappels Grève, Enquête Policière

### p.4 Quelques propositions sur le « métier d'enseignant »

### Reconnaissance

Les enseignants doivent être « respectés et même considérés » déclare le ministère de l'Éducation nationale. L'étude, réalisée par MM Bouzidi, Jaaidane et Gary-Bobo sur les traitements des enseignants français indique que « les traitements nets d'un échelon d'un professeur certifié ont subi une érosion de pouvoir d'achat de 20% depuis 1980 », et que d'autre part les rémunérations des enseignants sont parmi les plus basses d'Europe.

La création du corps de professeurs des écoles avait plusieurs ambitions : constituer un plan de revalorisation des instituteurs, constituer, de la maternelle à l'université, un corps d'enseignants recrutés au même niveau (licence), formés dans les IUFM avec des formations communes, avec le même type de carrière : le déroulement de carrière du corps des professeurs des écoles est identique à celui des professeurs certifiés. Contrairement aux professeurs certifiés, les professeurs des écoles n'ont pratiquement pas de possibilité d'accéder aux indices des 7 échelons de la hors classe (783). Un professeur certifié recruté à l'âge de 25 ans a une très forte probabilité de partir en retraite en ayant accédé à la hors classe, dans les conditions actuelles un professeur des écoles a moins d'une chance sur 10 d'y parvenir. Pour un instituteur, si le gain est certain pour les collègues passant le concours interne, comme le décrit l'étude précitée, il est bien moindre pour les enseignants intégrés par liste d'aptitude, qui, en raison de la perte de l'indemnité représentative de logement, voient leur rémunération stagner pendant plusieurs années. Le SNUipp revendique donc une accélération des débuts de carrière et la possibilité d'atteindre, pour tous, les indices des échelons terminaux de la hors classe du corps de professeurs des écoles.

### Équipement

Les enseignants sont probablement les seuls fonctionnaires qui pour préparer leurs cours, établir des documents pour leurs élèves, documenter sur internet, doivent à la fois s'acheter un ordinateur (portable) et payer une connexion internet. Les écoles ne disposent ni des locaux ni des équipements qui sont achetés par les communes et destinés aux élèves. Le SNUipp-FSU revendique une indemnité d'équipement et de documentation qui pourrait être versée tous les 3 ou 5 ans et représenter, par exemple, le montant d'un ordinateur portable.

### Conditions d'exercice du métier

Depuis les lois Ferry de 1882, l'équipement et la construction des écoles primaires relèvent des communes. Les nouvelles missions confiées aux écoles posent encore plus le problème de l'égalité d'accès aux savoirs. Mais d'une municipalité à l'autre, les crédits alloués par élève varient de 1 à 10 (de 10 à 100 Euros par an et par élève en moyenne) et ne dépendent pas de la seule richesse de la commune ou de son urbanisation.

Si tout ne peut venir de l'État, celui-ci doit être le garant de l'égalité. Le SNUipp propose l'établissement d'un cahier des charges national définissant l'équipement minimal dont devrait disposer chaque école. Il demande également qu'un mécanisme de péréquation soit mis en œuvre pour permettre de mettre un terme aux difficultés criantes que rencontrent certaines collectivités.

**Comité de rédaction :**  
Le bureau du SNUipp

Bulletin du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC • SNUipp-FSU 12, 1 rue de la Montagne, 12300 Decazeville Tel : 05.65.43.40.11 Fax : 05.65.43.49.29 • Directeur de la publication : J.-L. Tornero • Rédacteur en chef : J.-L. Tornero • Imprimé par nos soins • CPPAP : 0210 S07183 • ISSN 1165 - 3116 • Trimestriel. Prix du numéro 0,50 €. Abonnement 3 €.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp12. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant au SNUipp-FSU 12.